



### Public concerné

Les candidats en formation initiale, les candidats au titre de la formation continue, déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent (formation en alternance), les salariés ayant un emploi dans le secteur médico-social, les personnes en reconversion et les demandeurs d'emploi

**Durée de la formation** 12 mois à temps plein en alternance avec des stages

**Diplôme d'Etat AES, niveau 3** (anciennement niveau V) 1er niveau en travail social. Arrêté du 29 janvier 2016 Inscrit au code l'action sociale et des familles

### Le métier d'Accompagnant Educatif et Social

L'Accompagnant Educatif et Social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature.

Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, la maladie ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie. Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs. Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle. Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

### 2 Epreuves de sélection

- Une épreuve écrite d'admissibilité :  
Un questionnaire comportant dix questions d'actualité (durée 1h30)
- Une épreuve orale d'admission :  
Un entretien oral avec un professionnel et un formateur

### Cadre de la formation

1 socle commun et 3 spécialités :

- Accompagnement de la vie à domicile
- Accompagnement de la vie en structure collective
- Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire

### Architecture de la formation

**FORMATION THEORIQUE : 525 h** 4 Domaines de Formation (DF)

**14 heures** de détermination du parcours de formation

**DF1** « Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale »  
126 heures socle commun et 14 heures spécialité.

**DF2** « Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité »  
98 heures socle commun, et 63 heures spécialité.

**DF3** « Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés »  
63 heures socle commun, 28 heures spécialité.

**DF4** « Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne »  
70 heures socle commun et 42 heures spécialité.

**7 heures** de validation des compétences

**FORMATION PRATIQUE : 840 h**

Elle est répartie de façon à permettre la professionnalisation des candidats sur l'ensemble des domaines de formation, socle commun et spécialité.

### Les + ESSSE

- Des lieux de stages variés
- Une école facile d'accès
- Un Centre de Ressources Documentaires
- Connexion Wi-Fi
- Plateforme numérique
- Un suivi individualisé par les équipes pédagogiques et administratives
- Mobilité internationale : possibilité de réaliser un stage de 30 jours à l'étranger
- Accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience

**Nouveau contrat d'apprentissage**

Les atouts d'un AES

- Organisé
- Polyvalent
- Adaptable
- Créatif

**ESSSE Lyon :**  
Le sémaphore  
20 rue de la Claire CP320  
69337 Lyon Cedex 09  
Tél : 04.78.83.40.88

**ESSSE Valence :**  
103 avenue Maurice Faure  
26000 Valence  
Tél : 04.75.86.30.55

Cette formation est autorisée par la Région Auvergne Rhône Alpes qui concourt à son financement

### Comment s'inscrire ?

Dossier d'inscription téléchargeable sur [www.essse.fr](http://www.essse.fr) ou à retirer lors des réunions d'information.

N'hésitez pas à nous contacter par mail à : [admission@essse.fr](mailto:admission@essse.fr).